
**Entente intersectorielle à l'égard des personnes présentant
une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant
du développement victimes ou contrevenantes,
impliquées ou non, dans un processus judiciaire**

Septembre 2008

Merci aux membres du comité

Alarie, Mylène	Conseillère aux programmes - CSDI MCQ
Bédard, Guylaine	Conseillère à l'intervention collective - OPHQ
Biscaro, Sylvie	Directrice - CAVAC Mauricie
Bonin, Marielle	Conseillère aux programmes – CSDI MCQ
Boucher, Carole	Sexologue en DI et TED - CSDI MCQ
Boucher, Caroline	Directrice – ADI Centre-Mauricie
Bronsard, Francine	Intervenante PETAS - Centre Jeunesse MCQ
Carle, Hélène	Procureure - Palais de Justice de Trois-Rivières
Daigle, Isabelle	Intervenante - Centre d'aide Aqua-R-Elle (CALACS de Victoriaville)
Dorval, Francine	Curatrice déléguée - Curateur public du Québec (Sud)
Frigon, Nathalie	Sergente, responsable d'unité - Sûreté du Québec
Germain, Hélène	Coordonnatrice - CALACS de Trois-Rivières
Lacroix, Suzanne	Curatrice déléguée - Curateur public du Québec (Nord)
Landry, Anika	Directrice par intérim - CAVAC Centre-du-Québec
Lavigne, Diane	Coordonnatrice – AIS Région Bois-Francs
Leblond, Céline	Agente de planification et de programmation - Agence de la santé et des services sociaux MCQ
Massicotte, Donald	Directeur des programmes services - CSSS du Haut Saint-Maurice
Parenteau, Gaétan	Président du CA - Accord Mauricie
Paulin, Yves	Intervenant social - CSDI MCQ
Pomerleau, Jocelyne	Représentante du comité des usagers - CSDI MCQ
Tremblay, Martin	Agent de soutien au développement organisationnel - Sécurité publique de Trois-Rivières
Viens, Suzanne	Intervenante - La Passerelle (CALACS de Drummondville)

Merci à :

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour sa collaboration à l'élaboration de cette entente ainsi qu'au CRDI de Québec et au comité des usagers du CSDI MCQ.

La présente entente est inspirée du document « *Adaptation du système judiciaire et des services correctionnels aux personnes présentant une déficience intellectuelle, Région de la Capitale Nationale* » (2007)

Liste des acronymes

AAMR	American association for Mental Retardation
ADI	Association pour la déficience intellectuelle
AIS	Association pour l'intégration sociale
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CETM	Commission d'examen des troubles mentaux
CNLC	Commission nationale des libérations conditionnelles
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles
CSDI MCQ	Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail
IVAC	Indemnités aux victimes d'actes criminels
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
TED	Trouble envahissant du développement

Table des matières

Avant-propos.....	
1. Définition de la déficience intellectuelle	1
2. Définition du trouble envahissant du développement.....	1
3. Objectifs de l’entente	1
4. Principes directeurs.....	2
5. Responsabilités communes aux partenaires de l’entente	2
6. Responsabilités spécifiques	3
6.1 Centres de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.....	3
6.2 Sûreté du Québec	4
6.3 Sécurité publique de la ville de Trois-Rivières.....	5
6.4 Directeur des poursuites criminelles et pénales.....	6
6.5 Barreau Mauricie, Centre-du-Québec (à venir)	6
6.6 Centre communautaire juridique (à venir).....	6
6.7 Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (à venir)	7
6.8 Centre d’aide aux victimes d’actes criminels (CAVAC).....	7
6.9 Centre d’aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)	8
CALACS de Trois-Rivières.....	8
CALACS de Victoriaville : Centre d’aide Aqua-R-Elle.....	9
CALACS de Drummondville : La Passerelle.....	10
6.10 Curateur public du Québec	11
6.11 Office des personnes handicapées du Québec	12
6.12 Centre jeunesse : Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) (à venir)	13
6.13 Association pour la déficience intellectuelle Centre-Mauricie.....	13
6.14 Association pour l’intégration sociale, région Bois-Francs.....	13
6.15 Accord Mauricie	14
6.16 Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec	15

Avant-propos

La présente entente a pour but de répondre aux besoins particuliers et spécifiques des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, qu'elles soient victimes d'une situation de violence ou contrevenantes, impliquées ou non, dans un processus judiciaire.

Lorsqu'elles ont à vivre les conséquences d'une situation de violence ou qu'elles ont commis un acte délictuel qui pourrait les mener à un processus de judiciarisation, ces personnes doivent recevoir les mêmes services en tenant compte de leurs caractéristiques et des limitations qui en résultent.

Cette entente vise donc à favoriser l'exercice d'interventions équitables dans le respect des droits et des besoins particuliers des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

L'entente concerne toutes les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, qu'elles reçoivent ou non les services d'un centre de réadaptation ou les services d'un centre de services de santé et services sociaux.

Cette entente est évolutive, d'autres collaborateurs pourront s'ajouter à la liste des partenaires. Ainsi, une mise à jour de ce document sera effectuée au besoin et sera disponible en tout temps à l'adresse électronique suivante : www.csditedmcq.qc.ca.

1. Définition de la déficience intellectuelle¹

Selon l'American Association for Mental Retardation (AAMR, 2003) :

« Le retard mental² est une incapacité caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif, qui se manifeste dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. Cette incapacité survient avant l'âge de 18 ans ».

Le ministère de la Santé et des Services sociaux estime que 3 % de la population présente une déficience intellectuelle (DI) et qu'environ 0,5 % de celle-ci pourrait requérir des services d'un centre de réadaptation (MSSS, 2001).

La déficience intellectuelle est un état, elle dure toute la vie et ne se traite pas par la médication. Mais, la personne présentant une déficience intellectuelle a des forces et des capacités et, avec un soutien approprié et adapté, elle peut apprendre, évoluer et vivre une vie épanouissante.

2. Définition du trouble envahissant du développement¹

Le trouble envahissant du développement (TED) décrit des problèmes particuliers qui affectent l'ensemble du développement de la personne, notamment sur les plans cognitif, social, affectif, intellectuel et sensoriel ainsi qu'en matière d'acquisition du langage. Le trouble envahissant du développement est spécifiquement caractérisé par des déficiences majeures reliées à trois aspects du développement : les interactions sociales, la communication verbale et non verbale, les intérêts et les comportements qui présentent un caractère restreint, stéréotypé et répétitif. Le TED est regroupé en cinq types : le trouble autistique, le syndrome d'Asperger, le trouble envahissant du développement non spécifique, le trouble désintégrant de l'enfance et le syndrome de Rett.

3. Objectifs de l'entente

Les deux grands objectifs de l'entente sont les suivants :

- S'assurer que la personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement bénéficie de services d'accueil et d'intervention équitables et adaptés à ses caractéristiques, dans le cas où elle est impliquée dans une situation de violence comme victime ou contrevenante et que la situation soit judiciairisée ou non.

¹ Les définitions de la DI et du TED sont extraites de : « *Abrégé de l'offre de services spécialisés – Une vision d'ensemble des programmes et des services* », CSDI MCQ (2006).

² Les termes « *déficience intellectuelle* » et « *incapacités intellectuelles* » se réfèrent à la même réalité diagnostique que le vocable « *retard mental* ».

- Développer, entre les partenaires des réseaux de la santé et des services sociaux, de la Sécurité publique, de la Justice, des organismes communautaires et autres, des mécanismes de collaboration pour un traitement juste et équitable des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

4. Principes directeurs

L'accès à des services équitables est la priorité de cette entente.

Selon les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, la personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement est une personne à part entière et elle a les mêmes droits que tout autre citoyen.

La personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement a donc droit à des accommodements raisonnables permettant l'accès à des services justes et équitables.

Elle doit recevoir des services adaptés à ses caractéristiques et tenant compte de ses limitations, et ce, sans discrimination ni privilège.

La famille et les proches de la personne doivent recevoir l'accompagnement et le soutien nécessaires durant tout le processus d'intervention et de judiciarisation.

Il est primordial que tous les intervenants ayant à intervenir dans le cas d'une situation de violence, qu'elle soit judiciarisée ou non, soient sensibilisés aux caractéristiques des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement et qu'ils puissent avoir accès aux ressources pouvant les soutenir dans leur travail.

5. Responsabilités communes aux partenaires de l'entente

Tous les partenaires de la présente entente s'engagent à :

- Exercer leur mission dans le respect des caractéristiques et des besoins des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Assurer une offre de service et des interventions adaptées aux caractéristiques des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Assurer la formation des membres de leur organisation en utilisant les ressources offertes par la présente entente ou toute autre formation reconnue par l'ensemble des partenaires;
- Intervenir dans le respect des décisions prises par la personne ou son représentant légal;

- Promouvoir, au sein de leur organisation, les objectifs de collaboration et d'intervention de la présente entente;
- Collaborer avec les partenaires de l'entente afin de favoriser le partage des expertises propres à chaque réseau, et ce, dans le but d'offrir le maximum de qualité dans les interventions auprès de la personne et de son entourage;
- Nommer une personne responsable de l'implantation de la présente entente au sein de leur organisation;
- Participer à chaque année, avec l'ensemble des partenaires, à une rencontre d'évaluation des services et des interventions auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Assurer le suivi des engagements pris par leur organisation dans le cadre de la présente entente.

6. Responsabilités spécifiques

6.1 Centres de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Mission

Dans la perspective d'améliorer la santé et le bien-être de la population de son territoire, une instance locale (CSSS) doit offrir :

1. Des services généraux, notamment des services de prévention, d'évaluation, de diagnostic et de traitement, de réadaptation, de soutien et d'hébergement.
2. Certains services spécialisés et surspécialisés, lorsque ceux-ci sont disponibles.

Le CSSS a la responsabilité d'organiser les services de concert avec les partenaires du milieu qui jouent un rôle dans l'offre de service de santé et services sociaux, de manière à répondre aux besoins de toute la population du territoire.

Dans ce cadre, les CSSS s'engagent à :

- S'assurer que les intervenants des CSSS soient sensibilisés à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par ces derniers;
- Assurer l'accès aux services nécessaires à la personne, soit par le CSSS lui-même ou tout autre établissement ou organisme partenaire;
- Vérifier si la personne reçoit les services du CSSS sur réception du formulaire d'autorisation expédié par les policiers (si tel est le cas, évaluer la situation psychosociale de la personne).
- S'assurer que la personne requérant un encadrement particulier ait accès aux services appropriés;

- Offrir les services généraux répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population (donc incluant les personnes DI et TED);
- Dans les cas d'agression sexuelle, orienter la personne victime vers un centre désigné qui offrira tout le soutien nécessaire et adapté de la trousse médico-légale.

Références

Centres de santé et services sociaux	Centre désigné	Responsable
CSSS du Haut St-Maurice	✓	Danielle Noel, infirmière chef
CSSS de L'Énergie (Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie)	✓	Danielle Hospital, infirmière chef
CSSS Vallée-de-la-Batiscan		
CSSS de Trois-Rivières		
CSSS de Maskinongé		
CSSS Bécancour – Nicolet-Yamaska		
CSSS Arthabaska-Érable (Hôtel-Dieu d'Arthabaska)	✓	Diane Labrie, infirmière chef
CSSS Drummond (Hôpital Ste-Croix)	✓	Suzanne Ruel, responsable

6.2 Sûreté du Québec

Mission

La Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. Elle soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

La Sûreté du Québec s'engage, dans le respect de son mandat et des politiques de gestion en vigueur, à :

- S'assurer que les policiers des postes et des unités spécialisées soient sensibilisés à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par ces derniers;
- Informer de la situation toute personne significative identifiée par la personne, soit verbalement, avec l'aide d'une « carte d'urgence » ou autre;
- Appeler le CSSS du secteur de la personne ou le numéro 811 Info-santé - Info-sociale qui sont les organismes référents dans le cadre de la loi P-38;
- Référer à *l'Entente multisectorielle dans les cas d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques et d'absence de soins* si la personne est mineure (0-18 ans).

Personne-ressource	Coordonnées
Nathalie Frigon	Unité des relations avec la communauté Sûreté du Québec 950, rue Tousignant Trois-Rivières (Québec) G8V 1S2 Téléphone : 819 379-7780

6.3 Sécurité publique de la ville de Trois-Rivières

Mission

Le Sécurité publique de la ville de Trois-Rivières, par la qualité de ses services et l'implication de son personnel, contribue au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique sur l'ensemble du territoire. La disponibilité et la visibilité de son personnel sur le territoire, son efficacité dans la résolution de problèmes ainsi que les différents partenariats mis en place lui permettent de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois et règlements sous sa juridiction et d'en rechercher les auteurs.

La Sécurité publique de la ville de Trois-Rivières s'engage, dans le respect de son mandat et des politiques de gestion en vigueur, à :

- S'assurer que l'ensemble de ses policiers soit sensibilisé à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par ces derniers;
- Informer de la situation toute personne significative identifiée par la personne, soit verbalement, avec l'aide d'une « carte d'urgence » ou autre;
- Appeler le CSSS du secteur de la personne ou le numéro 811 Info-santé - Info-sociale qui sont les organismes référents dans le cadre de la loi P-38;
- Référer à *l'Entente multisectorielle dans les cas d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques et d'absence de soins* si la personne est mineure (0-18 ans).

Personne-ressource	Coordonnées
Martin Tremblay	Agent de soutien au développement organisationnel Sécurité publique de la ville de Trois-Rivières 2250, boul. des Forges Trois-Rivières (Québec) G8Z 1V2 Téléphone : 819 370-6700

6.4 Directeur des poursuites criminelles et pénales

Mission

Le procureur représente le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Son rôle consiste à poursuivre devant les tribunaux, s'il y a lieu, les personnes qui commettent des infractions criminelles et pénales au Québec en portant une attention particulière aux victimes et témoins, particulièrement ceux et celles qui sont vulnérables en raison de leur âge ou d'une déficience intellectuelle ou physique ou autres. Il contribue ainsi à ce que justice soit rendue.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales s'engage à :

- S'assurer que les procureurs des poursuites criminelles et pénales soient sensibilisés à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par ces derniers;
- Favoriser que le dossier soit traité rapidement et dans un délai raisonnable;
- Favoriser l'assignation d'un même procureur au dossier tout au long du cheminement du processus judiciaire;
- S'assurer que les personnes victimes d'actes criminels bénéficient d'un accompagnement tout au long du processus judiciaire;
- Informer personnellement ou par l'entremise de l'enquêteur les victimes des mesures judiciaires tout au long du processus et s'assurer qu'elles reçoivent les services du CAVAC ou du CALACS;
- Offrir au besoin, aux partenaires de l'entente, de la formation sur la judiciarisation;
- Favoriser l'application de toutes les mesures judiciaires nécessaires à la protection des personnes vulnérables ayant à témoigner.

Personnes-ressources	Coordonnées
Claude Lachapelle, procureur en chef Hélène Carle, procureure	Directeur des poursuites criminelles et pénales Palais de justice de Trois-Rivières 850, rue Hart, bureau 132 Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9 Téléphone : 819 372-4151

6.5 Barreau Mauricie, Centre-du-Québec

(À venir)

6.6 Centre communautaire juridique

(À venir)

6.7 Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (à venir)

(À venir)

6.8 Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Mission

Le CAVAC dispense des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et ses proches ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. L'aide du CAVAC est disponible peu importe que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. Le CAVAC travaille en collaboration avec les intervenants du milieu judiciaire, du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires. L'intervention du CAVAC auprès des victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme. Elle s'appuie sur la capacité qu'ont les victimes de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent.

Le CAVAC de la Mauricie et le CAVAC du Centre-du-Québec s'engagent à :

- S'assurer que les intervenants du CAVAC soient sensibilisés à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par ces derniers;
- Évaluer les besoins et les ressources de la personne victime d'un acte criminel, lui offrir une intervention adaptée dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et orienter la victime vers des services spécialisés si nécessaire;
- Offrir un soutien adapté dans les cas de stress post-traumatique;
- Informer les victimes de leurs droits, de leurs responsabilités et des recours qui sont à leur disposition;
- Informer les victimes sur les étapes de la procédure judiciaire;
- Informer les victimes des indemnisations auxquelles elles ont droit, des dates de comparution à la cour des accusés dans leur dossier, des probations et des engagements de ces derniers;
- Accompagner la victime dans ses démarches auprès des ressources médicales, publiques, communautaires et dans l'appareil judiciaire au criminel pendant tout le cheminement du dossier;
- Offrir l'assistance technique pour que la victime ou son représentant puisse remplir différents formulaires et pour qu'il soit en mesure de respecter les formalités inhérentes à sa situation (Déclaration de la victime, IVAC, CSST, Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), Commission d'examen des troubles mentaux (CETM), etc.).

Personnes-ressources	Coordonnées
<u>CAVAC de la Mauricie</u> Sylvie Biscaro, directrice Dave Lysight, intervenant de référence	118, rue Radisson, bureau 300 Trois-Rivières (Québec) G9A 2C4 Téléphone : 819 373-0337 (aide aux victimes et administration) Téléphone sans frais : 1 866 532-2822

Personnes-ressources	Coordonnées
<u>CAVAC du Centre-du-Québec</u> Anika Landry, directrice int. Marc Pittet, intervenant de référence Cynthia Lauzier, intervenante de référence	50, rue Dunkin, bureau 302 Drummondville (Québec) J2B 8B1 Téléphone : 819 472-1110 Téléphone sans frais : 1 888 472-1110

6.9 Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

CALACS de Trois-Rivières

Mission

Le CALACS est un organisme communautaire constitué de femmes qui luttent contre les agressions à caractère sexuel commises envers les femmes et aident celles qui en sont victimes. Ainsi, le CALACS aide les femmes et les adolescentes en offrant de l'écoute téléphonique, des rencontres individuelles, des groupes d'entraide et de l'accompagnement dans les démarches médicales et judiciaires. Il informe et sensibilise également la population à la problématique de la violence sexuelle, anime des ateliers de prévention dans différents milieux et pose des actions dans le but de favoriser des changements sociaux et politiques en matière d'agression sexuelle et de violence faites aux femmes.

Dans ce cadre, le CALACS de Trois-Rivières s'engage à :

- S'assurer que les intervenantes du CALACS soient sensibilisées à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par ces dernières;
- Offrir un suivi psychosocial adapté aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, en collaboration avec les intervenants du milieu (CSDI MCQ, CSSS, etc.);
- Aider, informer et accompagner les victimes dans les procédures judiciaires;
- Collaborer à la création et au partage d'outils d'intervention adaptés.

Personnes-ressources	Coordonnées
Hélène Germain, coordonnatrice Josée de Montigny, intervenante de référence	CALACS de Trois-Rivières C.P. 776 Trois-Rivières (Québec) G9A 5J9 Téléphone : 819 373-1232 Télécopieur : 819 373-5033 Courriel : calacs@qc.aira.com

CALACS de Victoriaville : Centre d'aide Aqua-R-Elle

Mission

Le Centre d'aide Aqua-R-Elle est un organisme communautaire aussi désigné sous le nom de Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Le Centre travaille pour et avec les femmes et les jeunes filles de 14 ans et plus ayant un vécu d'agressions à caractère sexuel. Sa mission consiste à apporter du soutien aux femmes par le biais de quatre volets d'action :

- **Volet intervention** : rencontres individuelles, rencontres de groupe, accompagnement des femmes lors de démarches médicales et judiciaires et soutien aux proches des survivantes;
- **Volet sensibilisation** : rencontres de sensibilisation à la problématique des agressions à caractère sexuel dans différents milieux;
- **Volet lutte et représentation** : actions favorisant des changements sociaux et politiques pour améliorer les conditions de vie des femmes et représentation aux niveaux local, régional et provincial;
- **Volet pour l'inclusion des femmes handicapées** : adaptation d'outils et d'interventions aux réalités spécifiques des femmes handicapées.

Le CALACS de Victoriaville s'engage à :

- S'assurer que les intervenantes soient sensibilisées à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation du présent protocole d'entente par ces dernières;
- Offrir un suivi psychosocial adapté aux femmes et aux jeunes filles présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, en collaboration avec les intervenants du milieu (CSDI MCQ, CSSS, etc.);
- Aider, informer et accompagner les femmes et les jeunes filles dans les procédures judiciaires;
- Collaborer à la création et au partage d'outils d'intervention adaptés.

Personnes-ressources	Coordonnées
Lise Alix, intervenante Isabelle Daigle, intervenante Claudine Dubé, intervenante Josée Longchamps, intervenante	CALACS de Victoriaville Centre d'aide Aqua-R-Elle C.P. 532 Victoriaville (Québec) G6P 6T3 Téléphone : 819 751-0755 Télécopieur : 819 758-8270 Courriel : calacsvicto@cdbcf.qc.ca

CALACS de Drummondville : La Passerelle

Mission

La Passerelle est un organisme communautaire féministe dont la mission première est de lutter contre toute forme de violence sexuelle et ses conséquences.

Elle travaille pour et avec les victimes d'agression sexuelle, femmes et adolescentes de 12 ans et plus.

Son **volet aide et intervention** offre un soutien aux victimes par le biais de l'écoute téléphonique, le suivi individuel, les groupes de support, l'accompagnement dans les démarches médicales et judiciaires ainsi qu'un support aux proches.

Par son **volet prévention et promotion**, La Passerelle informe et sensibilise la population à la problématique des agressions sexuelles en plus d'animer des ateliers de prévention adaptés selon les milieux.

Son **volet défense des droits**, en concertation avec diverses organisations, favorise des changements sociaux et politiques en matière d'agression sexuelle et de violence faite aux femmes.

Dans ce cadre, le CALACS La Passerelle s'engage à :

- S'assurer que les intervenantes soient sensibilisées à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par ces dernières;
- Offrir un suivi psychosocial adapté aux femmes et aux adolescentes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, en collaboration avec les intervenants du milieu (CSDI MCQ, CSSS, etc.);
- Aider, informer et accompagner les victimes dans les procédures judiciaires;
- Collaborer à la création et au partage d'outils d'intervention adaptés.

Personnes-ressources	Coordonnées
Suzanne Viens, intervenante Jocelyne Desjardins, intervenante	CALACS de Drummondville – La Passerelle C.P. 93 Drummondville (Québec) J2B 6V6 Téléphone : 819 478-3353 Télécopieur : 819 478-0003 Courriel : info@calacs-lapasserelle.org

6.10 Curateur public du Québec

Mission

Le Curateur public du Québec veille à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il s'assure que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie. Il informe la population et les intervenants et les sensibilise aux besoins de protection découlant de l'inaptitude.

Le Curateur public du Québec s'engage à :

- S'assurer que les intervenants soient sensibilisés à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation du présent protocole d'entente par ces derniers;
- Agir en toute circonstance avec respect, empathie et ouverture d'esprit;
- Adhérer aux valeurs de compétence, d'impartialité, d'intégrité et de loyauté énoncées par le gouvernement du Québec;
- Être un organisme référent;
- Tenir son registre à jour et accessible sur Internet et donner l'information demandée dans le respect des règles de la confidentialité selon qu'il s'agisse d'un régime public ou d'un régime privé;
- Sur réception d'un signalement, donner suite même si la personne n'a pas de régime de protection et qu'elle est isolée socialement;
- Informer le curateur ou le tuteur privé de la situation de la personne;
- Faire un suivi sociojudiciaire de la personne en lien avec son régime de protection.

Personnes-ressources	Coordonnées
<u>Direction territoriale Sud</u> Francine Dorval	Curateur public du Québec Direction territoriale Sud Point de service Victoriaville 108, rue Olivier, bureau 208 Victoriaville (Québec) G6P 6V6 Téléphone : 819 752-2471 Téléphone sans frais : 1 877 663-8174 Site Internet : www.curateur.gouv.qc.ca
<u>Direction territoriale Nord</u> Suzanne Lacroix	Curateur public du Québec Direction territoriale Nord Point de service Trois-Rivières 25, boul. des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A 6A7 Tél : 819 371-6009 Sans frais : 1 877 221-7043 Site Internet : www.curateur.gouv.qc.ca

6.11 Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Mission

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées afin qu'elles puissent intégrer et participer à tous les domaines d'activités de la société.

Il a aussi comme mission d'informer, de conseiller et de soutenir les personnes handicapées et leur famille dans leurs différentes démarches d'intégration sociale. Également, l'OPHQ est présent pour promouvoir les intérêts des personnes handicapées et favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

L'Office des personnes handicapées du Québec s'engage à :

- S'assurer que les membres de son personnel soient sensibilisés à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par ces derniers;
- Informer adéquatement les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, victimes de violence, et leur famille, s'il y a lieu, sur les services qui leur sont destinés;
- Soutenir les personnes handicapées et leur famille en les écoutant et les aidant à préciser leurs besoins;
- Guider les personnes et leur famille dans leurs démarches;
- Assurer une réponse adéquate par l'utilisation, entre autres, de cette entente;
- Offrir des services de soutien, conseil et accompagnement;
- Référer les personnes et leur famille vers les organismes appropriés dans les cas de violence et de judiciarisation.

L'OPHQ peut, à la demande d'une personne handicapée, faire des représentations et l'assister dans ses démarches, notamment auprès des ministères, des organismes publics, des municipalités, des commissions scolaires, des établissements d'enseignement, des établissements et des compagnies d'assurance pour lui assurer l'exercice de ses droits (art. 26a, Loi assurant l'exercice des droits personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale).

Personnes-ressources	Coordonnées
Gilles Bélanger, chef du service de soutien à la personne Francine Hénault, conseillère à l'intégration des personnes handicapées, région de la Mauricie Jeantal Noël, conseiller à l'intégration des personnes handicapées, région du Centre-du-Québec	Office des personnes handicapées du Québec 309, rue Brock Drummondville (Québec) J2B 1C5 Téléphone : 819 475-8585 Téléphone sans frais : 1 800 567-1465 Courriel : dpil-soutienalapersonne@ophq.gouv.qc.ca

6.12 Centre jeunesse : Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)

(À venir)

6.13 Association pour la déficience intellectuelle Centre-Mauricie (ADI)

Mission

L'Association pour la déficience intellectuelle Centre-Mauricie a pour mission de regrouper les familles vivant avec une personne présentant une déficience intellectuelle et de sensibiliser la population à la réalité des personnes et des familles en déficience intellectuelle. Elle a aussi comme mandat d'informer les familles de leurs droits et des services dont elles et leurs enfants peuvent bénéficier. L'ADI aide à identifier les besoins des personnes et des familles et elle les soutient dans leurs démarches. Elle travaille aussi à susciter la création de nouveaux services et à briser l'isolement social des familles et des personnes par la mise en place d'activités et de services.

L'Association pour la déficience intellectuelle Centre-Mauricie s'engage à :

- S'assurer que l'ensemble des intervenants et des bénévoles de l'ADI soit sensibilisé aux réalités des victimes et des contrevenants, judiciairisés ou non, qui présentent une déficience intellectuelle;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par l'ensemble de son personnel et de ses bénévoles;
- Offrir un service d'accueil, d'information et de référence à la personne présentant une déficience intellectuelle, à ses proches et aux partenaires.

Personne-ressource	Coordonnées
Caroline Boucher, directrice	Association pour la déficience intellectuelle Centre-Mauricie (ADI) 2153, rue Gignac Shawinigan (Québec) G9N 3X0 Téléphone : 819 539-0082 Courriel : adi.centre-mauricie@sh.cgocable.ca

6.14 Association pour l'intégration sociale, région Bois-Francs

Mission

L'Association pour l'intégration sociale a pour mission d'aider et de soutenir les personnes présentant une déficience intellectuelle afin de leur permettre de vivre comme des citoyens et des citoyennes à part entière. Les buts et objectifs de l'association sont :

- Rejoindre, regrouper et supporter les parents;
- Défendre les droits des personnes et de leur famille;
- S’impliquer au niveau des garderies, des écoles, des loisirs, du transport, du travail et de l’habitation;
- Sensibiliser la population en général.

L’Association pour l’intégration sociale, région Bois-Francs, s’engage à :

- S’assurer que l’ensemble des intervenants et des bénévoles de l’Association pour l’intégration sociale soit sensibilisé aux réalités des victimes et des contrevenants, judiciarisés ou non, qui présentent une déficience intellectuelle;
- Favoriser l’appropriation de la présente entente par l’ensemble de son personnel et de ses bénévoles;
- Offrir un service d’accueil, d’information et de référence à la personne présentant une déficience intellectuelle, à ses proches et aux partenaires.

Personne-ressource	Coordonnées
Diane Lavigne, coordonnatrice	Association pour l’intégration sociale, région Bois-Francs 59, rue Monfette, local 105 Victoriaville (Québec) G6P 1J8 Téléphone : 819 758-0574 Courriel : ais-bf@cdbf.qc.ca

6.15 Accord Mauricie

Mission

- Concourir à la résolution de la problématique de la violence conjugale : responsabiliser les hommes afin de freiner leurs comportements violents et contrôlants.
- Protéger et apporter un support aux femmes et aux enfants.
- De plus, Accord Mauricie informe et sensibilise la population aux problèmes de violence conjugale et aux solutions possibles.

Accord Mauricie s’engage à :

- S’assurer que les intervenants soient sensibilisés à la réalité des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l’appropriation de la présente entente par ces derniers;
- Offrir un suivi psychosocial adapté aux hommes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, en collaboration avec les intervenants du milieu (CSDI MCQ, CSSS, etc.);
- Aider, informer et accompagner les hommes dans les procédures judiciaires;
- Collaborer à la création et au partage d’outils d’intervention adaptés.

Personnes-ressources	Coordonnées
Robert Ayotte, directeur général Gaétan Parenteau, président	Accord Mauricie 1285, rue Notre-Dame Centre Trois-Rivières (Québec) G9A 4X2 Téléphone : 819 693-5264 robert_ayotte@accordmauricie.com

6.16 Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CSDI MCQ)

Mission

Le CSDI MCQ a pour mission d'offrir des services spécialisés d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement de même que des services d'accompagnement et de soutien à l'entourage. Ces services sont axés sur le développement de l'autonomie et sur la promotion de l'intégration et de la participation sociales, tout en réduisant les situations de handicap.

Le CSDI MCQ s'engage à :

- S'assurer que l'ensemble des intervenants du CSDI soit sensibilisé aux réalités des victimes et des contrevenants, judiciarisés ou non, qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser l'appropriation de la présente entente par l'ensemble de son personnel;
- Offrir, aux partenaires de l'entente, de la formation sur la déficience intellectuelle et les troubles envahissant du développement et sur les spécificités de l'intervention auprès de cette clientèle;
- Offrir des services d'accompagnement et de soutien aux personnes desservies par l'établissement;
- Recevoir les demandes de service des organismes référents;
- Soutenir les partenaires de l'entente dans l'exercice de leurs fonctions auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Collaborer avec les CSSS pour les personnes ne recevant pas de services de notre établissement;
- Collaborer avec tous les organismes partenaires quand une personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement est impliquée comme victime ou contrevenant dans une situation judiciarisée ou non.

Personnes-ressources	Coordonnées
Ginette Pariseault, directrice des services professionnels et de réadaptation Mylène Alarie, conseillère aux programmes Carole Boucher, sexologue	Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec Siège social : 3255, rue Foucher Trois-Rivières (Québec) G8Z 1M6 Téléphone : 819 379-6868